

**Fiche de données de sécurité**  
**selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit** : **EP310N Komp. A**

· **Code du produit**: 1-EP310N

· **UFI**: QKW5-1YTH-N5NU-Y2FD

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Catégorie du produit** PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

· **Emploi de la substance / de la préparation** : Colle à 2 composants

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur** :

HOTTINGER BRUËL & KJÆR FRANCE SAS

2-4 Rue Benjamin Franklin

94370 Sucy en Brie

France

Tél. : +33 1 69 90 71 00

info.fr@bksv.com

· **Service chargé des renseignements** :

Tél. : +49(0)6131 19240

E-Mail : support-esa@hbkworld.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Pour La Belgique:

Tel: +32 (0) 70 245 245 (gratuitement)

Centre Antipoisons, Bruxelles

Pour le Luxembourg :

+352 8002 5500

CHEMTREC : +33-975-181407 (appel d'urgence 24h/24).

Si vous êtes en dehors des États-Unis continentaux, appelez CHEMTREC au +1-703-527-3887 (les appels en PCV sont acceptés).

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

FR

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

**Nom du produit : EP310N Komp. A**

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS05 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**  
dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique  
acétone
- **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Conseils de prudence**

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

**Nom du produit : EP310N Komp. A**

(suite de la page 2)

- P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

- **Indications complémentaires :**

Veillez vous référer aux autres éléments d'étiquetage de la section 15 de cette fiche de données de sécurité, le cas échéant.

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT** : Non applicable

- **vPvB** : Non applicable

- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description** : Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

- **Composants contribuant aux dangers :**

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index : 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49-X	acétone ☠ Flam. Liq. 2, H225; ☠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	50 - 100%
CAS: 89-32-7 EINECS: 201-898-9 Numéro index : 607-098-00-X	dianhydride benzene-1,2:4,5-tétracarboxylique ☠ Resp. Sens. 1, H334; ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Sens. 1, H317	≥ 3 - ≤ 10%

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Indications générales :**

Autoprotection du secouriste d'urgence

En cas de symptômes ou en cas de doute consulter un médecin.

- **après inhalation :**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

- **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

**Nom du produit : EP310N Komp. A**

(suite de la page 3)

*En cas de port de lentilles de contact, retirez-les si possible.*

*Ne pas se frotter les yeux, parce que la sollicitation mécanique peut entraîner des dommages supplémentaires pour la cornée.*

*Protéger l'oeil intact*

· **après ingestion :**

*Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.*

*Si les troubles persistent, consulter un médecin.*

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction :**

*Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.*

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

*Jet d'eau à grand débit.*

*En cas d'utilisation d'un jet d'eau, le feu peut se propager par pulvérisation du produit.*

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

*En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.*

*l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.*

*Formation des mixtures combustibles des vapeurs avec de l'air possible.*

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications**

*Si possible sans risque, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie.*

*Refroidir des récipients en danger avec jet d'eau atomiseur.*

*Les liquides enflammés peuvent être éteints en les diluant avec de l'eau.*

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

*Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.*

· **Pour les non-secouristes** Éviter le contact avec le produit.

· **Pour les secouristes** Porter un équipement de protection individuelle approprié.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

*Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, les sols ou les eaux.*

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

*Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.*

*Absorber la matière avec un absorbant incombustible (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et collectez la dans les récipients destinés au traitement des déchets selon les dispositions locales.*

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

*Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7*

*Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8*

*Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13*

FR

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

**Nom du produit : EP310N Komp. A**

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
Ne stocker que dans des récipients appropriés (par exemple, des récipients agréés pour le transport de marchandises dangereuses).
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**  
VLEP: valeur limite d'exposition professionnelle

#### 67-64-1 acétone

VLEP (France)	Valeur momentanée: 2420 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm

#### · DNEL

#### 67-64-1 acétone

Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	62 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	186 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	62 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	1.210 mg/m <sup>3</sup> (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	200 mg/m <sup>3</sup> (homme)
	DNEL (travailleur, court terme, local)	2.420 mg/m <sup>3</sup> (homme)

#### · PNEC

#### 67-64-1 acétone

PNEC eau (eau douce)	10,6 mg/L (.)
PNEC eau (eau de mer)	1,06 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	100 mg/L (.)
PNEC sol	29,5 mg/kg soil dw (.)
PNEC sédiments (eau douce)	30,4 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sédiments (eau de mer)	3,04 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC Eau (rejets sporadiques)	21 mg/L (.)

- **Indications complémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

**Nom du produit : EP310N Komp. A**

(suite de la page 5)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau  
Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.
- **Protection respiratoire :**  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains :**



Gants de protection.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée : 0,3 mm, temps de percée : 480 min.

Caoutchouc naturel (Latex)

Épaisseur du matériau recommandée : 0,5 mm, temps de percée : 10 min.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.



Protection du visage

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** Liquide
- **Couleur :** jaunâtre

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : EP310N Komp. A

(suite de la page 6)

· Odeur :	genre acétone
· Seuil olfactif:	Non déterminé
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	56,1 °C
· Inflammabilité	Non déterminé
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé
· supérieure :	Non déterminé
· Point d'éclair :	< -20 °C
· Température d'inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition :	Non déterminé
· SADT	
· pH	Non applicable
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non applicable
· dynamique :	Non applicable
· Solubilité	
· l'eau :	soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur :	Non applicable
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,82 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative.	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non applicable
· Caractéristiques des particules	Pas d'autres informations.

### · 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	92,1 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

### · Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : EP310N Komp. A

(suite de la page 7)

- |   |   |
|---|---|
| · <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>  | néant   |
| · <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b> | néant   |
| · <b>Liquides comburants</b>  | néant   |
| · <b>Matières solides comburantes</b>   | néant   |
| · <b>Peroxydes organiques</b>   | néant   |
| · <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>                             | En l'absence d'études sur le produit, il n'est pas possible de se prononcer sur ce point. |
| · <b>Explosibles désensibilisés</b>   | néant   |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Informations sur la durée de conservation** Le produit est stable.
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** :  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :  
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** :  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

##### 67-64-1 acétone

Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 7.426 mg/kg (cochon d'Inde) (21 CFR 191.10) > 7.426 mg/kg (lapin) (21 CFR 191.10)
Inhalatoire	LC50	132 mg/l/3h (rat)

##### 89-32-7 dianhydride benzene-1,2:4,5-tétracarboxylique

Oral	LD50	2.400 mg/kg (souris)
------	------	----------------------

- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation** :  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

**Nom du produit : EP310N Komp. A**

(suite de la page 8)

- **Cancérogénicité :**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**

· <b>Toxicité par administration répétée</b>
--

<b>67-64-1 acétone</b>
------------------------

Oral	NOAEL (90d)	3.100 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)
------	-------------	-------------------------------------

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· <b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>
---

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

· <b>Toxicité aquatique :</b>
-------------------------------

<b>67-64-1 acétone</b>
------------------------

EC50	> 10.000 mg/l/24h (Daphnia magna)
------	-----------------------------------

LC50 (dynamique)	8.120 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD 203)
------------------	---

- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications :** Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT :** Non applicable
- **vPvB :** Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : EP310N Komp. A

(suite de la page 9)

### · Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 07 00	déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs
07 07 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

### · Emballages non nettoyés :

### · Recommandation :

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA UN1090

### · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· DOT Acetone mixture  
 · ADR/RID 1090 ACÉTONE mélange  
 · IMDG, IATA ACETONE mixture

### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT



· Classe 3 Liquides inflammables.  
 Pas de produit dangereux

· Label 3

· ADR/RID



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : EP310N Komp. A

(suite de la page 10)

· <b>Étiquette</b>	3
· <b>IMDG</b>	
	
· <b>Class</b>	3 Liquides inflammables.
· <b>Label</b>	3
· <b>IATA</b>	
	
· <b>Class</b>	3 Liquides inflammables. Pas de produit dangereux.
· <b>Label</b>	3
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>DOT, ADR/RID, IMDG, IATA</b>	II
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Liquides inflammables.
· <b>Indice Kemler :</b>	33
· <b>No EMS :</b>	F-E, S-D
· <b>Stowage Category</b>	E
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable
· <b>Indications complémentaires de transport :</b>	
· <b>DOT</b>	
· <b>Quantity limitations</b>	On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L
· <b>ADR/RID</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	1L
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
· <b>Catégorie de transport</b>	2
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	D/E
· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	1L
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g

(suite page 12)

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

Nom du produit : EP310N Komp. A

(suite de la page 11)

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1090 ACÉTONE MÉLANGE, 3, II

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5,000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50,000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Compte tenu de l'utilisation prévue, telle qu'indiquée dans la section 1, les rubriques pertinentes de l'annexe XVII sont remplies.

Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

67-64-1 acétone

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

67-64-1 acétone

3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

67-64-1 acétone

3

· Prescriptions nationales :

· Classe de pollution des eaux :

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

· Phrases importantes

Les phrases données ici ne sont pas des éléments d'étiquetage pour le produit mais répètent les propriétés des ingrédients mentionnés dans la section 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 13)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.08.2025

**Nom du produit : EP310N Komp. A**

(suite de la page 12)

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Méthode de calcul

· **Service établissant la fiche technique :**

► **DEKRA** Elaboration de la Fiche de données de sécurité:  
DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,  
Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**